

Monsieur le Bourgmestre,

Dé nombreux documents sortent chaque année de notre imprimerie communale:  
Brochures, circulaires, dépliants, invitations,...

Pourrais-je recevoir une information sur les publications qui ont été réalisées  
par la commune durant le mois de janvier, février, mars, avril et celles qui sont prévues au mois de mai  
prochain?

De quel type de document il s'agit. Leur nombre, leur mode de diffusion et qui a demandé la publication?

Quel est le modus operandi pour bénéficier de l'accès à l'imprimerie ?

Cela passe-t-il au Collège ? Faut-il pour cela dépasser une certaine quantité ?

Qui gère le planning de l'imprimerie ?

Chaque échevin peut-il imprimer ce qu'il veut ?

Merci de m'éclairer sur ces questions.

---

**Anne-Charlotte d'Ursel**

Députée bruxelloise

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

rue du Lombard 57

1000 Bruxelles

0477 / 25 98 28

[acdursel@hotmail.com](mailto:acdursel@hotmail.com)

---